

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 MAI 2019**

**Délibération**  
n° 2019.05.148

**Acquisition du  
bâtiment sis 12 rue  
d'Artigalas à  
Angoulême**

**LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Eric SAVIN à Michel BUISSON

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s)** :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.05.148**

FONCIER

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**ACQUISITION DU BATIMENT SIS 12 RUE D'ARTIGALAS A ANGOULEME**

La Division Construction Patrimoine de GrandAngoulême occupe plusieurs locaux répartis sur le territoire pour assurer les différentes interventions sur le patrimoine communautaire :

- un bâtiment de 400 m2 sur la commune de Puymoyen pour ses besoins de stockage (25 400 € HT/an),
- un atelier et des locaux de stockage au 39 rue du Gond qui est également le lieu d'embauche de l'équipe régie avec stationnement des camions sur le parking du pool et sur les trottoirs de la rue du Gond,
- le service stockait également du matériel dans les locaux du bâtiment 6 à Ruelle (vendu en 2018).

D'autre part, l'espace Carat est contraint de sortir du matériel à l'air libre lors de certaines manifestations pour faire de la place à l'intérieur du bâtiment et a un besoin de stockage pour des matériels encombrants mais à usage très exceptionnel (exemple : tablettes de chaises de conférences).

Les besoins de stockage sont de 1200 m<sup>2</sup> pour le service Construction Patrimoine et 300 m<sup>2</sup> environ pour l'espace Carat.

L'acquisition d'un bâtiment de 2 646 m<sup>2</sup> sis 12 rue d'Artigalàs à Angoulême et propriété d'Alliance Healthcare est proposée pour un montant de 350 000 € hors frais de notaire. Cette orientation permet d'offrir une solution immédiate aux besoins de stockage des services avec un phasage des travaux d'aménagement sur plusieurs exercices. Une autorisation de programme de 1,28 M€ pour l'acquisition et l'ensemble des travaux a été votée à ce titre lors du BP 2019.

Vu l'avis du bureau communautaire du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 14 mai 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'acquisition du bâtiment, situé 12 rue d'Artigalàs à Angoulême, d'une surface d'environ 2 646 m<sup>2</sup>, au prix de 350 000 €,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à intervenir (compromis, copropriété, acte notarié...).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :  
4 juin 2019**

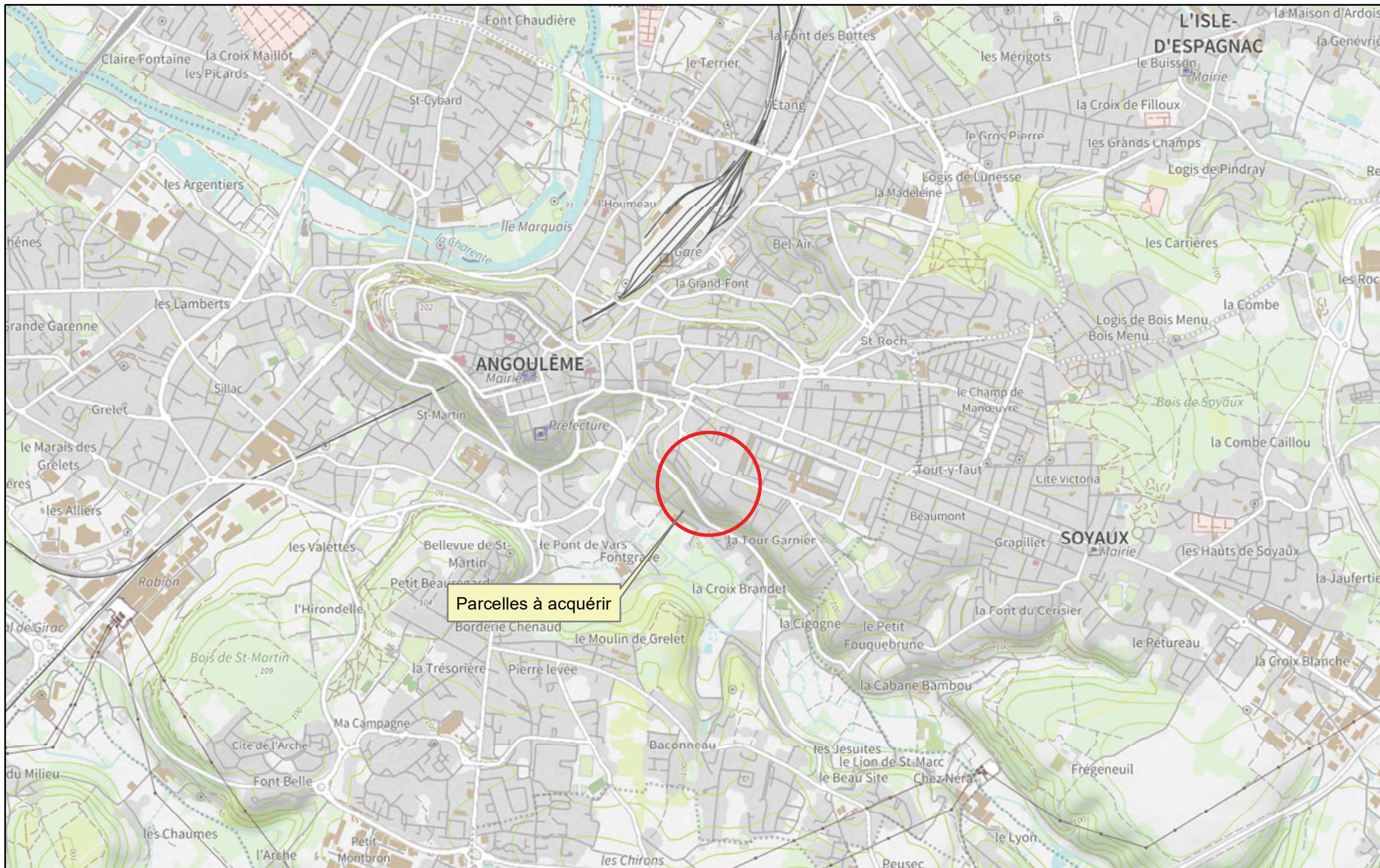
**Affiché le :  
4 juin 2019**



# PLAN DE SITUATION

## Commune d'ANGOULEME

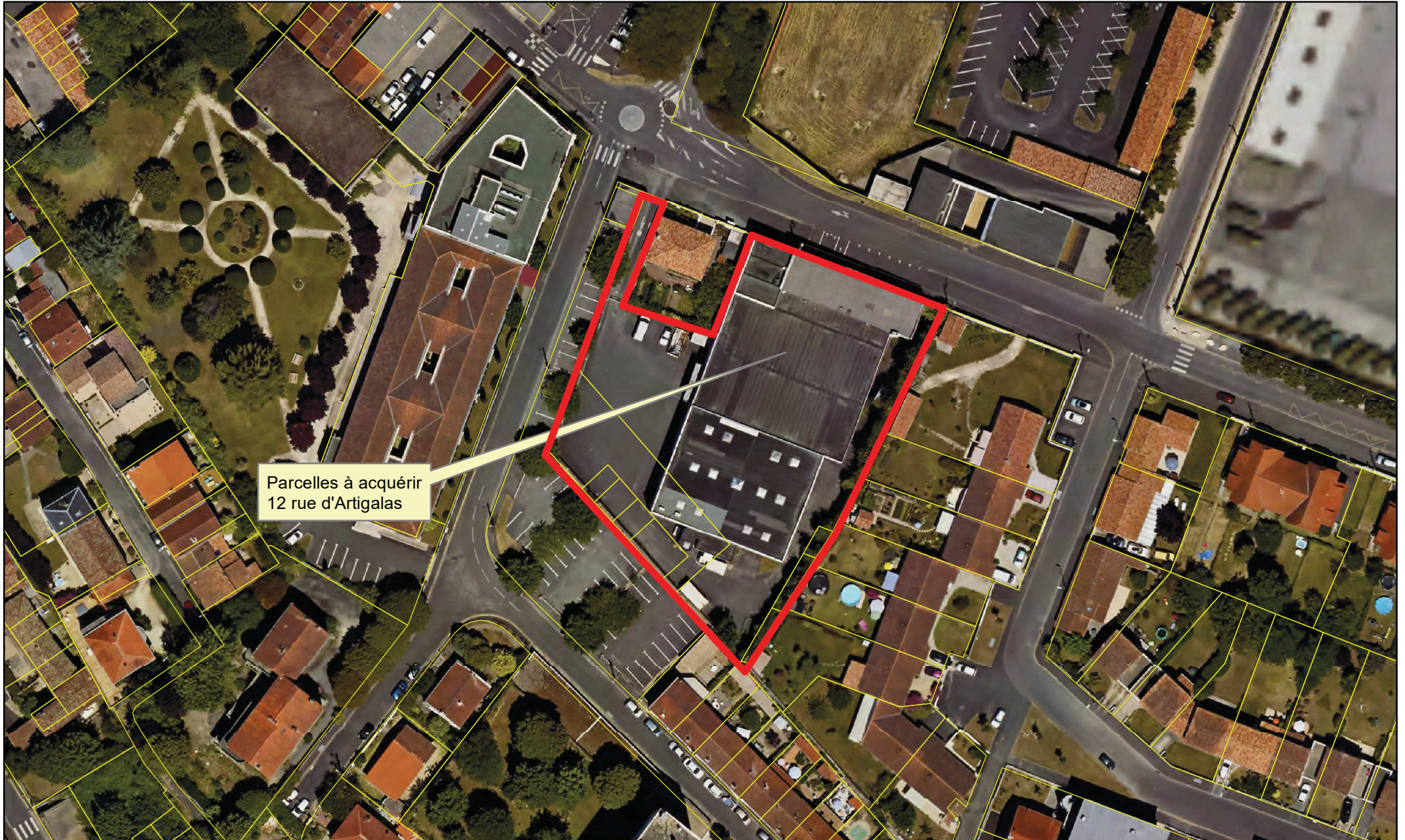
1:25 000







# Plan parcellaire Commune d'ANGOULEME



Parcelles à acquérir  
12 rue d'Artigalas

1:1 000